



Fête Communale à Chepy :

Samedi 14 et dimanche 15 septembre 2019

Bal et attractions foraines pour petits et grands.



Déclaration de travaux OBLIGE !!

L'été est propice à la réalisation de travaux (DP) divers dans votre propriété, Le formulaire Cerfa 13073 de déclaration préalable de travaux doit être rempli et déposé à la mairie avant la réalisation de certains travaux pour une maison individuelle. **Cette formalité est obligatoire** même lorsque les travaux envisagés n'exigent pas le dépôt d'un permis de construire.

Le dépôt de cette DP est nécessaire pour réaliser certains travaux dans une maison. Cette règle s'applique notamment aux constructions d'un **abri de jardin, d'une piscine, d'un garage, ou encore à un ravalement de façade ou à l'édification d'une clôture.**

La demande comprend un formulaire administratif (cerfa 13073) qui peut être téléchargé en ligne, puis imprimé et rempli. A ce document doivent être jointes plusieurs pièces annexes (plan de situation, visualisation extérieure, etc.).

Changement de priorité :



Comme chacun a pu le remarquer, de nouveaux marquages au sol ont fleuri sur le revêtement de notre ancienne RN44, nouvellement déclassée et appelée D280.

En effet, les services du département ont entrepris la modification des carrefours de la D280 et notamment leurs priorités. Les priorités seront à droite dans toute la traversée de cette dernière. Le but étant, dans un premier temps, de faire ralentir les usagers de cette route et de protéger nos administrés. Attention restez vigilants !!!

Consignes de collecte des ordures ménagères :

- Votre bac doit être sorti la veille au soir pour être collecté.
- Nous vous conseillons de sortir votre poubelle uniquement quand le bac est plein.
- Afin de ne pas voir votre bac se faire remplir par autrui et si vous ne souhaitez pas que votre bac soit collecté, **veuillez ne pas le laisser constamment sur la voie publique.**
- Les bacs doivent avoir leur couvercle fermé.
- Les sacs en dehors du bac ne seront pas collectés.
- Veuillez ne pas tasser vos sacs poubelle à l'intérieur du bac. Cela gêne le travail des opérateurs.

Trucs et astuces pour réduire ses déchets

Trier c'est bien, jeter moins c'est mieux !

Il existe des "écogestes" que vous pouvez mettre en place et qui allégeront votre poubelle.

a. Adoptez le STOP PUB

Un STOP PUB permet de diminuer de 30 kg le poids du papier dans le sac de tri d'un foyer.

b. Privilégiez les sacs réutilisables



c. Réduisez les produits toxiques en choisissant des produits avec des ecolabels

Vous pouvez aussi fabriquer vous-même vos produits d'entretien. Vous trouverez facilement des recettes sur internet.

d. Buvez l'eau du robinet

e. Donnez une seconde vie à vos objets

f. Limitez le gaspillage alimentaire

g. Compostez vos déchets organiques

Il vous est possible de commander votre propre composteur auprès des services du SYMSEM

<https://www.symsem.fr/reduire-ses-dechets>

Incivilités et dépôts sauvages de déchets :



Il est constaté depuis quelque temps, sur l'ensemble du Département, une augmentation des incivilités en matière d'environnement qui se traduit par des dépôts sauvages de déchets.

Pour y faire face une collaboration entre les Maires des Communes, le SYMSEM, la police de l'ONF et de l'environnement ainsi que les services de la gendarmerie a été créée. Cette collaboration a permis la mise en place d'un système de pré-plainte en ligne afin que chaque Maire puisse avertir automatiquement le Procureur de la République, de toute incivilité environnementale.

Pour votre information, il en coûtera à chaque contrevenant identifiable, une somme de 500€ liés aux frais de traitement pour des déchets inférieurs à 100 litres . Pour les dépôts d'un volume supérieur, les frais occasionnés par le tri, le transport et l'élimination des déchets seront facturés au coût réel.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de POGNY :

le mardi de : 9h à 12h et de 14h à 18h

le vendredi de : 9h à 12h et de 14h à 18h

le samedi de : 9h à 12h30.

Merci de bien vouloir présenter votre carte d'accès à la déchetterie (la nouvelle carte qui a été distribuée en même temps que votre bac pucé).

Le Maire,

Jérôme ROUSSINET

Coordonnées de la mairie :

☎ 03.26.67.54.99

mairiechepy@wanadoo.fr

<http://www.chepy51.fr/index.php>

Coordonnées du maire et des adjoints :

ROUSSINET Jérôme : 03.26.67.51.69 et 06.19.87.13.04

MENISSIER Martine : 03.26.67.52.77 et 06.63.53.90.94

VILLE Gérard : 03.26.67.52.66 et 06.97.12.18.73